

Rapport annuel

SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

Sommaire

■	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RÉSEAU.....	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003	10
■	LE PRIX DE L'EAU POUR CHABANAIS, CHASSENON, PERUSE (LA), PRESSIGNAC .	11
■	LE PRIX DE L'EAU POUR CHERVES-CHATELARS, ECURAS, LESIGNAC-DURAND, LINDOIS (LE), MASSIGNAC, MAZEROLLES, MONTEMBOEUF, MOUZON, ORGEDEUIL, ROUSSINES, ROUZEDE, SAINT ADJUTORY, SAINT QUENTIN SUR CHARENTE, SAUVAGNAC, SURIS, VERNEUIL, VITRAC SAINT VINCENT	12
■	RECETTES D'EXPLOITATION	13
■	DÉPENSES PARTICULIÈRES DE LA COLLECTIVITÉ	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	14
■	QUALITÉ DE L'EAU	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	15
■	PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	16
■	RESPECT DU SEUIL DE RENDEMENT FIXÉ PAR LA REGLEMENTATION.....	17
■	RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX	18
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	19
■	TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE	19
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	19
■	AMORTISSEMENTS RÉALISÉS	19

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF regroupe les communes de CHABANAIS, CHASSENON, CHERVES-CHATELARS, ECURAS, LESIGNAC-DURAND, LINDOIS (LE), MASSIGNAC, MAZEROLLES, MONTEMBOEUF, MOUZON, ORGEDEUIL, PERUSE (LA), PRESSIGNAC, ROUSSINES, ROUZEDE, SAINT ADJUTORY, SAINT QUENTIN SUR CHARENTE, SAUVAGNAC, SURIS, VERNEUIL et VITRAC SAINT VINCENT.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 6 novembre 2003. La durée du contrat est de 11 ans et 1 mois. Il prend fin le 31 décembre 2014.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	22/08/2005	Anticipation de la date d'application du tarif "apres mise en service de la nouvelle filière de traitement"

■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des canalisations, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Date d'effet
Convention d'Export Permanent	SIAEP DE LA REGION DE SAINT CLAUD	2002
Convention d'Export Permanent	SIAEP DE MONTBRON EYMOUTHIER	2002
Convention d'Export Permanent	SIAEP DE TARDOIRE BONNIEURE	2002
Convention d'Export Permanent	SIAEP DU VAL DE TARDOIRE	
Convention d'Import/Export Permanent	SEP DU CONFOLENTAIS	2002

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2011 [m³]	Prélèvement 2012 [m³]	Variation 2011/2012
Prise d'eau de la Sechere ROUSSINES Prélèvement d'eau de surface		922 401	932 094	+1,05 %
Total des prélèvements [m³]		922 401		

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2011 [m³]	Importé en 2012 [m³]
SEP DU CONFOLENTAIS	52 322	52 644

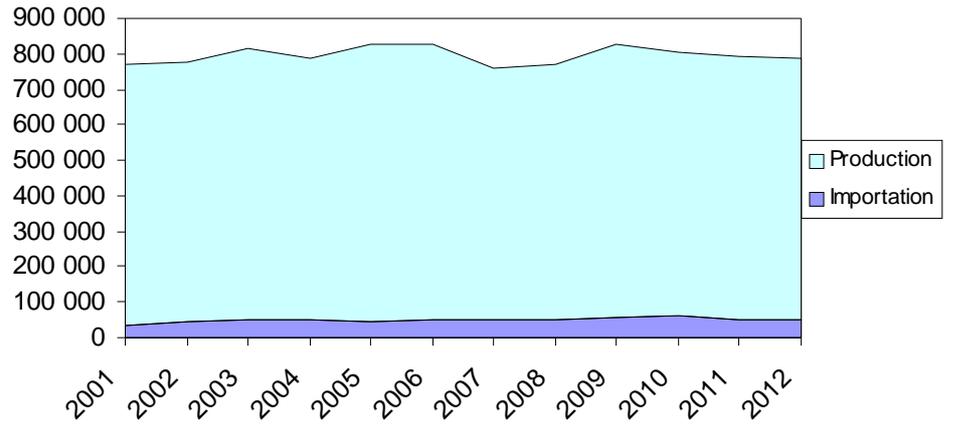
● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2011 [m³]	Production 2012 [m³]	Variation 2011/2012
Station de production de LA SECHERE ROUSSINES		739 229	737 238	-0,27 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2011	2012	Variation
Ressources propres	739 229	737 238	-0,27 %
Importations	52 322	52 644	+0,62 %
Total général	791 551	789 882	-0,21 %

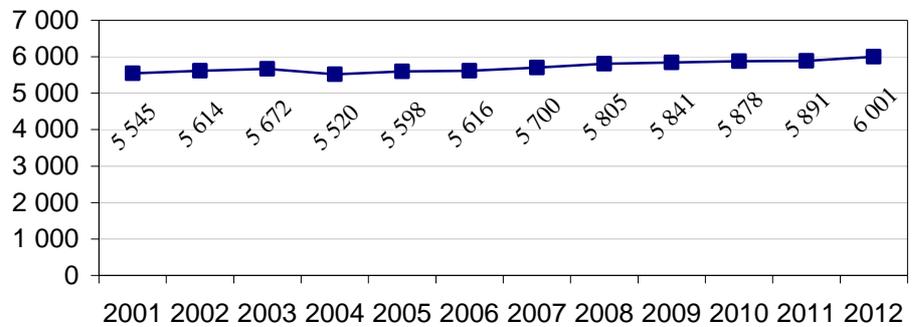
- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre total d'abonnements	5 891	6 001	+1,87 %

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

CHABANAIS	1 062
CHASSENON	510
CHERVES-CHATELARS	259
ECURAS	634
LESIGNAC-DURAND	163
LINDOIS (LE)	234
MASSIGNAC	278
MAZEROLLES	199
MONTEMBOEUF	400
MOUZON	102
ORGEDEUIL	133
PERUSE (LA)	276
PRESSIGNAC	349
ROUSSINES	245
ROUZEDE	210
SAINT ADJUTORY	239
SAINT QUENTIN SUR CHARENTE	135
SAUVAGNAC	34
SURIS	172
VERNEUIL	62
VITRAC SAINT VINCENT	305
Total des abonnés	6 001

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

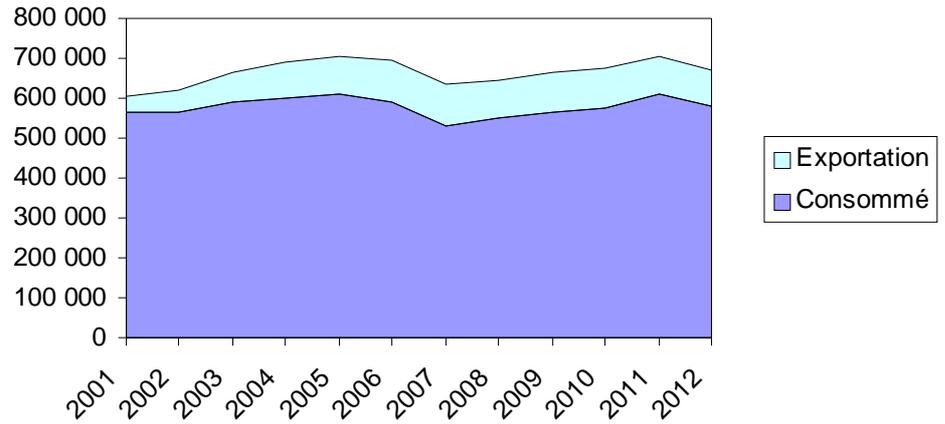
Volumes [m³]	2011	2012	Variation
Volume produit	739 229	737 238	-0,27 %
Volume importé	52 322	52 644	+0,62 %
Volume exporté	- 92 698	- 89 903	-3,02 %
Volume mis en distribution	698 853	699 979	+0,16 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	612 165	578 168	-5,55 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	612 165	578 168	-5,55 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 96 m³ par an. Elle était de 104 m³ en 2011.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2011 [m³]	Exporté en 2012 [m³]
SEP DU CONFOLENTAIS	7 446	9 490
SIAEP DE LA REGION DE SAINT CLAUD	4 992	4 586
SIAEP DE MONTBRON EYMOUTHIER	31 015	24 847
SIAEP DE TARDOIRE BONNIEURE	12 429	17 379
SIAEP DU VAL DE TARDOIRE	36 816	33 601
Volume total exporté	- 92 698	- 89 903

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RÉSEAU

	2011	2012	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	582,3	581,3	-0,18 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
01/12/2005	tarifs collectivité à compter du 01/01/2006 (délib n° 701)
29/09/2010	tarifs part collectivité à compter du 1er janvier 2011 (suppression des tarifs dégressifs)

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2013, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 26,34 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} juin 2005.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE

Le service ne perçoit pas de frais d'accès au service.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013
CHABANAIS, CHASSENON, PERUSE (LA), PRESSIGNAC	0,2500	0,2400
CHERVES-CHATLARS, ECURAS, LESIGNAC-DURAND, LINDOIS (LE), MASSIGNAC, MAZEROLLES, MONTEMBOEUF, MOUZON, ORGEDEUIL, ROUSSINES, ROUZEDE, SAINT ADJUTORY, SAINT QUENTIN SUR CHARENTE, SAUVAGNAC, SURIS, VERNEUIL, VITRAC SAINT VINCENT	0,2930	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	47,17	48,14	+2,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement secondaire	47,17		
	le m ³	0,5076	0,5180	+2,05 %
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	42,05	42,05	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement secondaire	7,46		
	le m ³	0,82	0,82	0,00 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,07	0,07	0,00 %
	Syndicat d'harmonisation [€/m ³]	0,0054	0,0055	+1,85 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

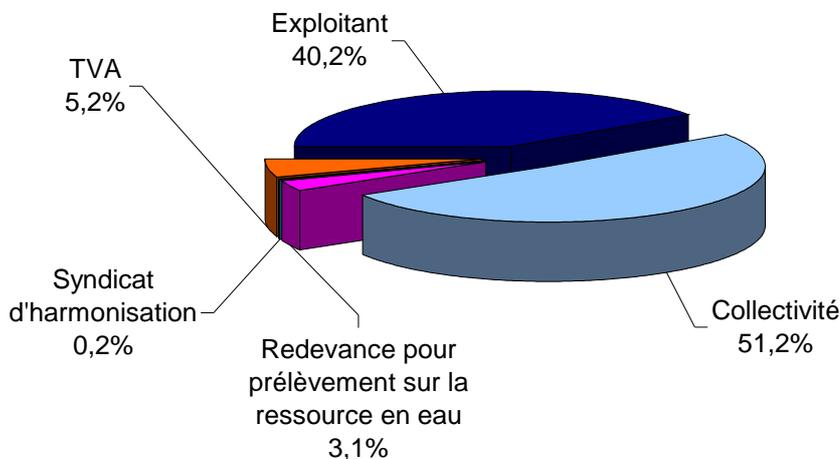
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	108,08	110,30	+2,05 %
Collectivité	140,45	140,45	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
Syndicat d'harmonisation	0,65	0,66	+1,54 %
TVA	14,17	14,29	+0,85 %
Total [€ TTC]	271,75	274,10	+0,86 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,89 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

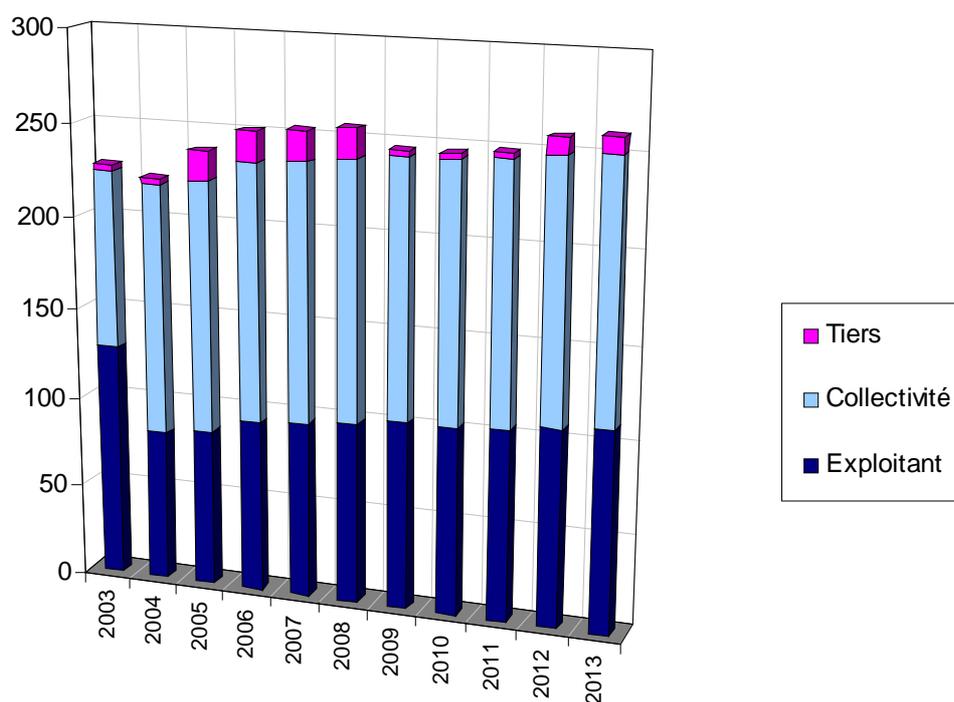
2,28 €/m³
 0,0023 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Totàhors TVA [€]
2003	128,22	96,60	3,17	227,99
2004	82,40	136,83	3,17	222,40
2005	85,46	136,83	16,21	238,50
2006	93,88	140,45	16,21	250,54
2007	95,96	140,45	16,21	252,62
2008	99,00	140,45	16,21	255,66
2009	102,55	140,45	3,04	246,04
2010	102,55	140,45	3,05	246,05
2011	104,64	140,45	3,05	248,14
2012	108,08	140,45	9,05	257,58
2013	110,30	140,45	9,06	259,81



SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF

EAU POTABLE

2012

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU pour CHABANAIS, CHASSENON, PERUSE (LA), PRESSIGNAC

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	47,17	48,14	+2,06 %
	Abonnement secondaire	47,17		
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,5076	0,5180	+2,05 %
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	42,05	42,05	0,00 %
	Abonnement secondaire	7,46		
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,82	0,82	0,00 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,07	0,07	0,00 %
	Syndicat d'harmonisation [€/m ³]	0,0054	0,0055	+1,85 %
	Redevance de pollution domestique	0,25	0,24	-4,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	108,08	110,30	+2,05 %
Collectivité	140,45	140,45	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
Syndicat d'harmonisation	0,65	0,66	+1,54 %
Redevance de pollution domestique	30,00	28,80	-4,00 %
TVA	15,82	15,87	+0,32 %
Total [€ TTC]	303,40	304,48	+0,36 %

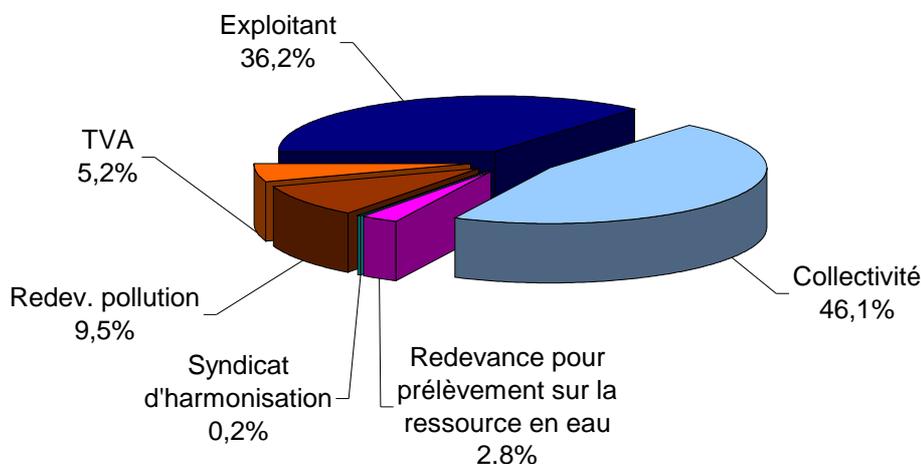
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,89 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,54 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0025 €/m³



SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF

EAU POTABLE

2012

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU pour CHERVES-CHATELARS, ECURAS, LESIGNAC-DURAND, LINDOIS (LE), MASSIGNAC, MAZEROLLES, MONTEMBOEUF, MOUZON, ORGEDEUIL, ROUSSINES, ROUZEDE, SAINT ADJUTORY, SAINT QUENTIN SUR CHARENTE, SAUVAGNAC, SURIS, VERNEUIL, VITRAC SAINT VINCENT

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	47,17	48,14	+2,06 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement secondaire le m ³	47,17		
		0,5076	0,5180	+2,05 %
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]			
	Abonnement ordinaire *	42,05	42,05	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement secondaire le m ³	7,46		
		0,82	0,82	0,00 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,07	0,07	0,00 %
	Syndicat d'harmonisation [€/m ³]	0,0054	0,0055	+1,85 %
	Redevance de pollution domestique	0,293	0,30	+2,39 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

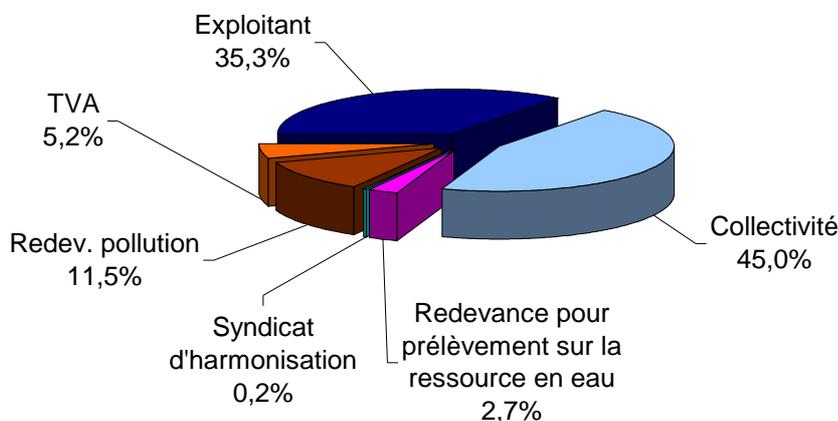
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	108,08	110,30	+2,05 %
Collectivité	140,45	140,45	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,40	8,40	0,00 %
Syndicat d'harmonisation	0,65	0,66	+1,54 %
Redevance de pollution domestique	35,16	36,00	+2,39 %
TVA	16,10	16,27	+1,06 %
Total [€ TTC]	308,84	312,08	+1,05 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,89 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,60 €/m³
 0,0026 €/m³



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	712 763,73 €	690 064,08 €	-3,18 %
dont abonnements	238 231,19 €	238 548,89 €	+0,13 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 871,22 €	- 1 678,57 €	+41,54 %
Recettes de volume exporté	28 614,30 €	26 908,80 €	-5,96 %
Total recettes de vente d'eau	738 506,81 €	715 294,31 €	-3,14 %
Autres recettes			
Cotisation SHEP	3 063,42 €	3 159,73 €	
Total des recettes	741 570,23 €	718 454,04 €	

• Recettes de l'exploitant

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	583 694,02 €	588 954,13 €	+0,90 %
dont abonnements	284 844,32 €	295 949,89 €	+3,90 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 236,93 €	- 591,57 €	-149,68 %
Recettes de volume exporté	28 904,65 €	28 092,78 €	-2,81 %
Total recettes de vente d'eau	612 361,74 €	616 455,34 €	+0,67 %

■ DÉPENSES PARTICULIÈRES DE LA COLLECTIVITÉ

	2011	2012	Variation
Cotisation SHEP	3 063,42 €	3 159,73 €	+3,14 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Prise d'eau de la Séchère

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis SEP DU CONFOLENTAIS

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

60 %

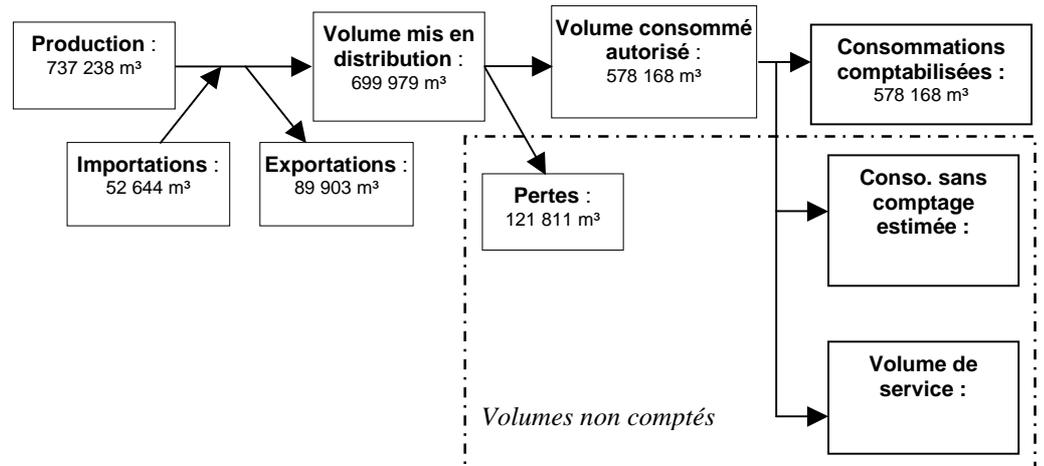
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
➔	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	
➔	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	
	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	
	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	
	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	
	TOTAL	100	40

■ PERFORMANCE DU RÉSEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Il n'est pas pris en compte de volumes de service.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau de distribution [%]	83,7 %	80,4 %	83,7 %	89,0 %	84,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

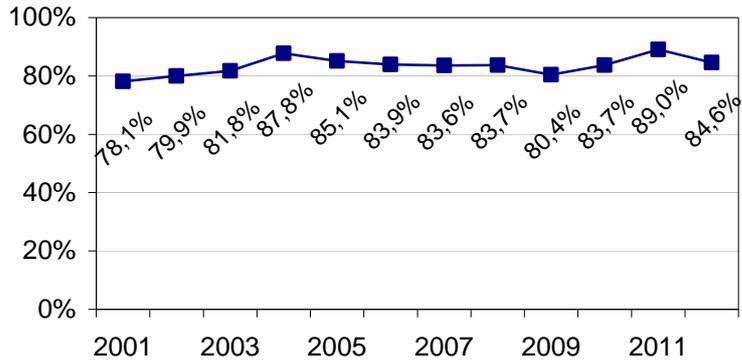
	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,6	0,8	0,6	0,4	0,6

- indice linéaire de pertes en réseau =

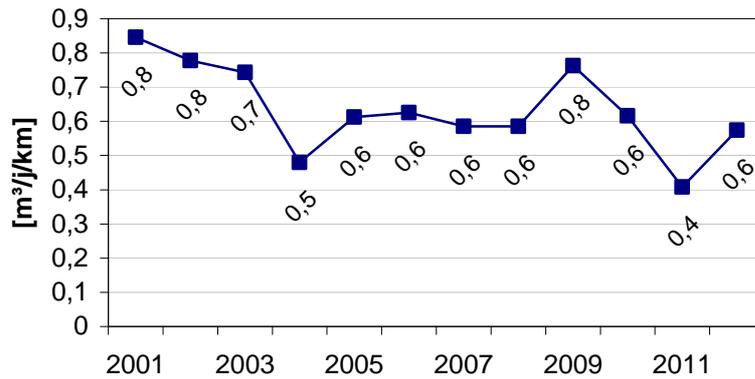
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,6	0,8	0,6	0,4	0,6

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ **RESPECT DU SEUIL DE RENDEMENT FIXÉ PAR LA REGLEMENTATION**

La loi Grenelle II impose aux services d'eau un niveau minimum de rendement à respecter. Si celui-ci n'est pas atteint le service peut être contraint à engager des actions d'amélioration voire pénalisé financièrement par une majoration de sa redevance prélèvement

Le seuil de rendement à atteindre est le suivant

- **indice linéaire de consommation** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,0	3,1	3,2	3,3	3,1
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,7 %	65,6 %

Le rendement du réseau est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,630	0	3,890	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Production de la Sèche : Installation d'une mesure de débit de la Tardoire à l'aval de la prise d'eau.	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2011	2012
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	38	85
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,62 %	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

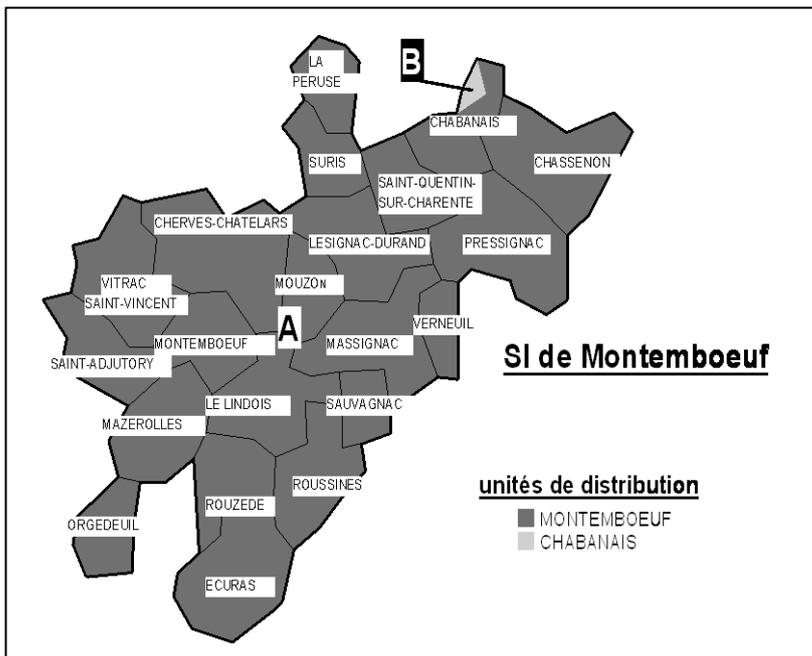
L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	440 993,82 €	298 758,38 €
Remboursements au cours de l'exercice	175 712,76 €	156 568,77 €
dont en intérêts	21 998,38 €	14 333,33 €
dont en capital	153 714,38 €	142 235,44 €

■ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements	203 051,00 €	202 925,81 €	204 414,00 €	207 440,01 €	211 084,92 €

Le SIAEP de MONTEMBOEUF alimente une population d'environ **9160 habitants** regroupée sur **21 communes**. Il se compose de **2 unités de distribution (UDI)**, zones géographiques desservies par une qualité d'eau sensiblement identique tout au long de l'année.



L'origine de l'eau alimentant les UDI

L'UDI MONTEMBOEUF est alimentée par l'usine de traitement située au lieu dit « la Sèche » sur la commune de Roussines. L'eau traitée est celle de la rivière la Tardoire. La prise d'eau se fait au fil de l'eau.

L'UDI CHABANAIS est alimentée par un achat d'eau au SEP du Confolentais (l'eau est captée au niveau du barrage de l'Issoire, commune de Saint Germain de Confolens traitée à l'usine de Bellevue).

Ce sont les deux ressources superficielles du département.

Le traitement de l'eau :

Usine de la Sèche : juillet 2005

dessablage, dégrillage, pré-ozonation, pré-reminéralisation au CO2 et lait de chaux, coagulation, floculation, décantation, filtration sur sable, post-ozonation, post-reminéralisation, filtration sur charbon actif en grain, désinfection au chlore gazeux. **Traitement des boues** : épaisseur et filtre presse

sur le réseau, 4 chlorations relais (Le Lindois, Pressignac, Rouzède, St Quentin)

Usine de Bellevue :

préoxydation, reminéralisation, coagulation, floculation, interoxydation, interreminéralisation, décantation, ultrafiltration, désinfection eau de javel, neutralisation.

ANNEE 2012 - UDI MONTEMBOEUF

BILAN QUALITÉ EAU DISTRIBUÉE	Teneur moyenne	Teneur maximale	Valeur recommandée
Chlore libre (en mg/l) sortie usine	0,7	1,05	0,3
Chlore libre (en mg/l) eau distribuée	0,28	1,1	0,1
	Teneur moyenne	Teneur maximale	Limite de qualité
Nitrates (en mg/l)	7,3	10,2	
Pesticides (µg/l)	<i>pas de détections de molécules</i>		0,1
Pesticides totaux (µg/l)	<0,5	<0,5	0,5
Total Trihalométhanes(µg/l) station	21	24,7	100
Total Trihalométhanes(µg/l) réseau	50,5	74,4	100
Turbidité Sortie usine (NFU)	0,31	0,92	1 (réf=0,5)

	Teneur moyenne	Teneur maximale	Référence de qualité
Aluminium (µg/l) en réseau	66,4	139	200
Fer Total (µg/l) (en réseau)	11,2	103	200
Manganèse (µg/l) (station)	1	4,5	50
Turbidité réseau (NFU)	0,16	0,51	2
COT (mg/L)	2,5	4,5	2

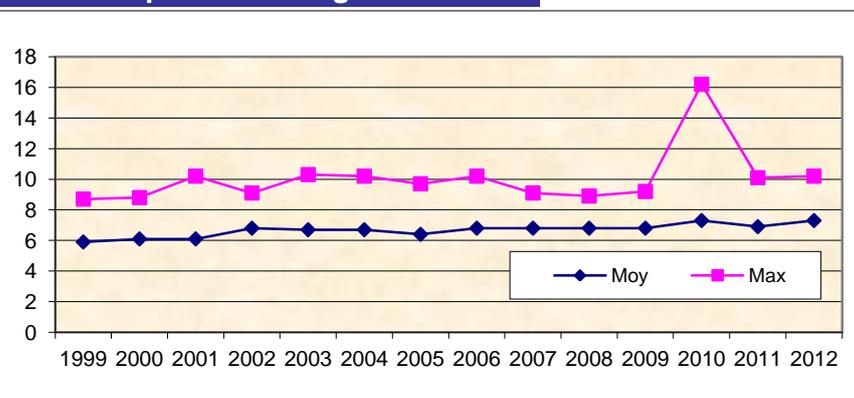
(TTP+4 UDI : 28 valeurs)

Dureté (en °F)	8,5	9,6
----------------	-----	-----

Bactériologie = 100 % conforme

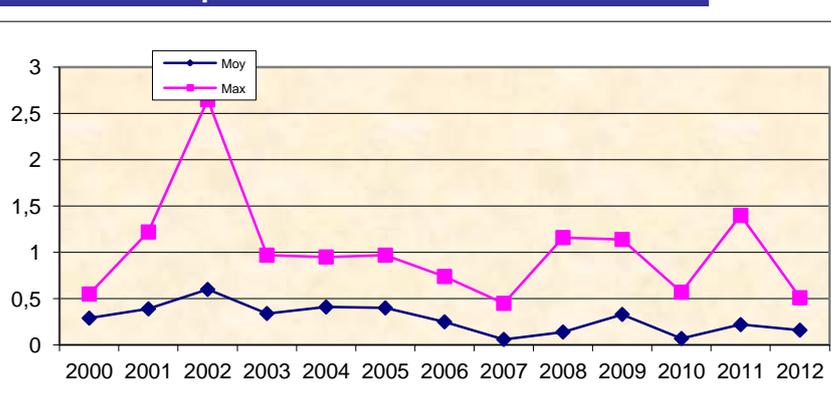
NITRATES eau distribuée	Teneurs en mg/l	
	Moy	Max
1999	5,9	8,7
2000	6,1	8,8
2001	6,1	10,2
2002	6,8	9,1
2003	6,7	10,3
2004	6,7	10,2
2005	6,4	9,7
2006	6,8	10,2
2007	6,8	9,1
2008	6,8	8,9
2009	6,8	9,2
2010	7,3	16,2
2011	6,9	10,1
2012	7,3	10,2

Limite de qualité = 50 mg/l



TURBIDITE eau distribuée	Teneurs en NFU	
	Moy	Max
2000	0,29	0,55
2001	0,39	1,22
2002	0,6	2,65
2003	0,34	0,97
2004	0,41	0,95
2005	0,4	0,97
2006	0,25	0,74
2007	0,06	0,45
2008	0,14	1,16
2009	0,33	1,14
2010	0,07	0,57
2011	0,22	1,4
2012	0,16	0,51

Référence de qualité en distribution = 2 NFU

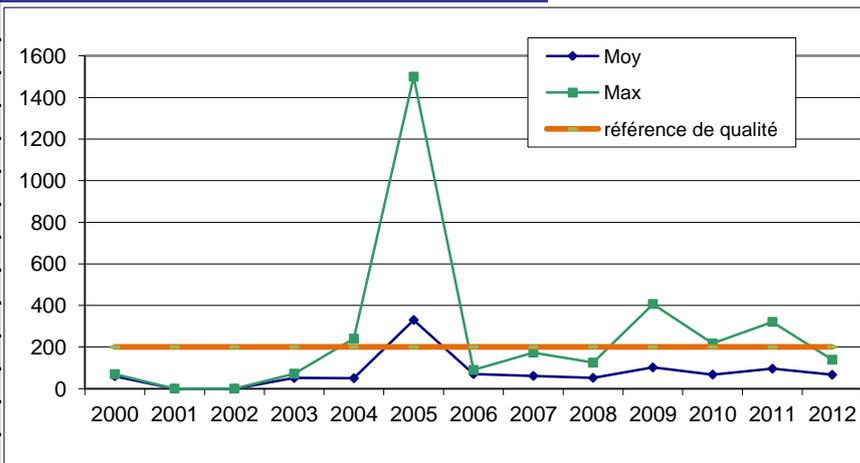


ANNEE 2012 - UDI MONTEMBOEUF

ALUMINIUM

TTP + UDI	Moy	Max
2000	60	70
2001	0	0
2002	0	0
2003	51	72
2004	50	240
2005	330	1500
2006	70	90
2007	61	173
2008	51,8	125
2009	101,8	407
2010	67,4	217
2011	95,8	321
2012	66,4	139

Référence de qualité = 200 µg/l



PESTICIDES

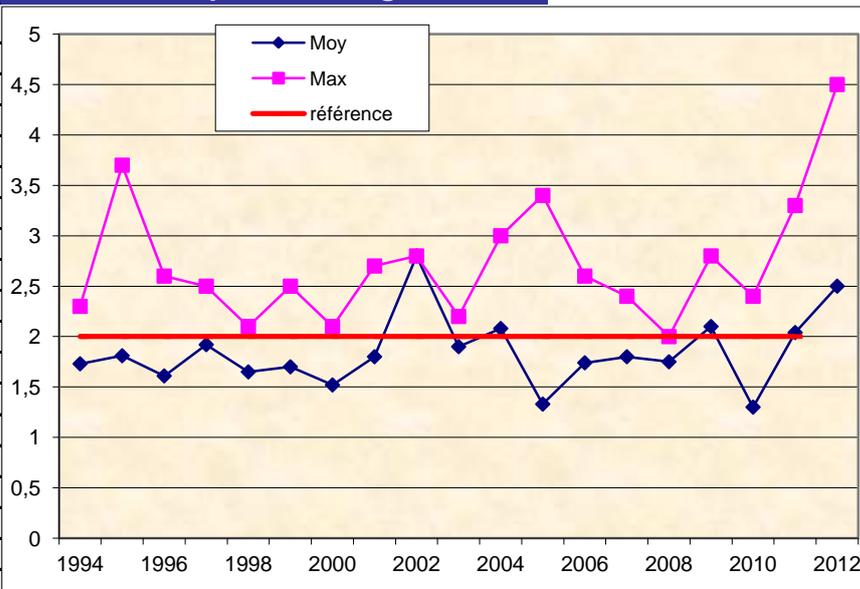
Limite de qualité = 0,1 µg/l

Pour l'année 2012, pas de dépassement de la limite de qualité dans l'eau distribuée

COT

en sortie TTP	Moy	Max
1994	1,73	2,3
1995	1,81	3,7
1996	1,61	2,6
1997	1,92	2,5
1998	1,65	2,1
1999	1,7	2,5
2000	1,52	2,1
2001	1,8	2,7
2002	2,8	2,8
2003	1,9	2,2
2004	2,08	3
2005	1,33	3,4
2006	1,74	2,6
2007	1,8	2,4
2008	1,75	2
2009	2,1	2,8
2010	1,3	2,4
2011	2,04	3,3
2012	2,5	4,5

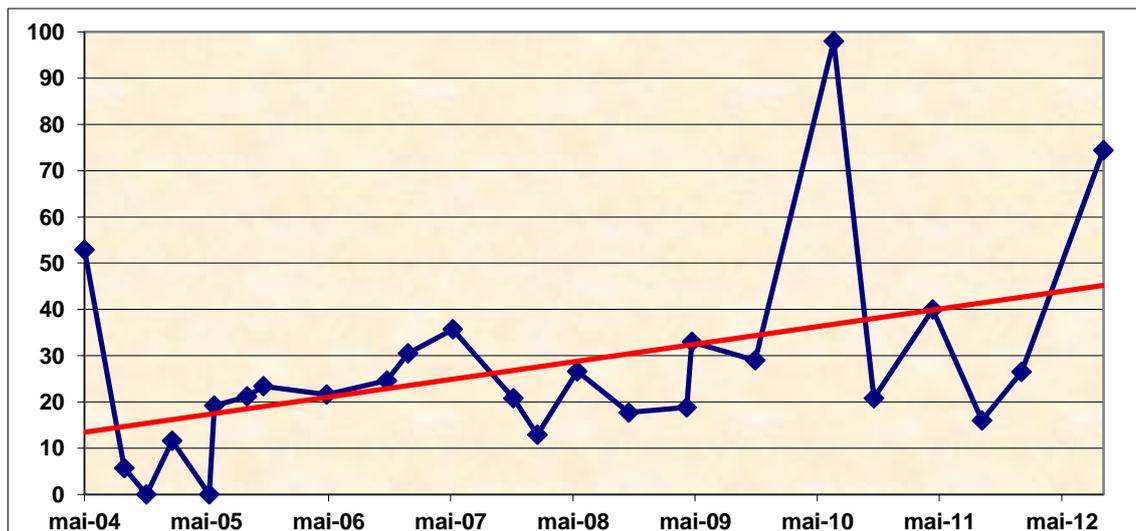
Référence de qualité = 2 mg/l



SOMME THM (µg/)

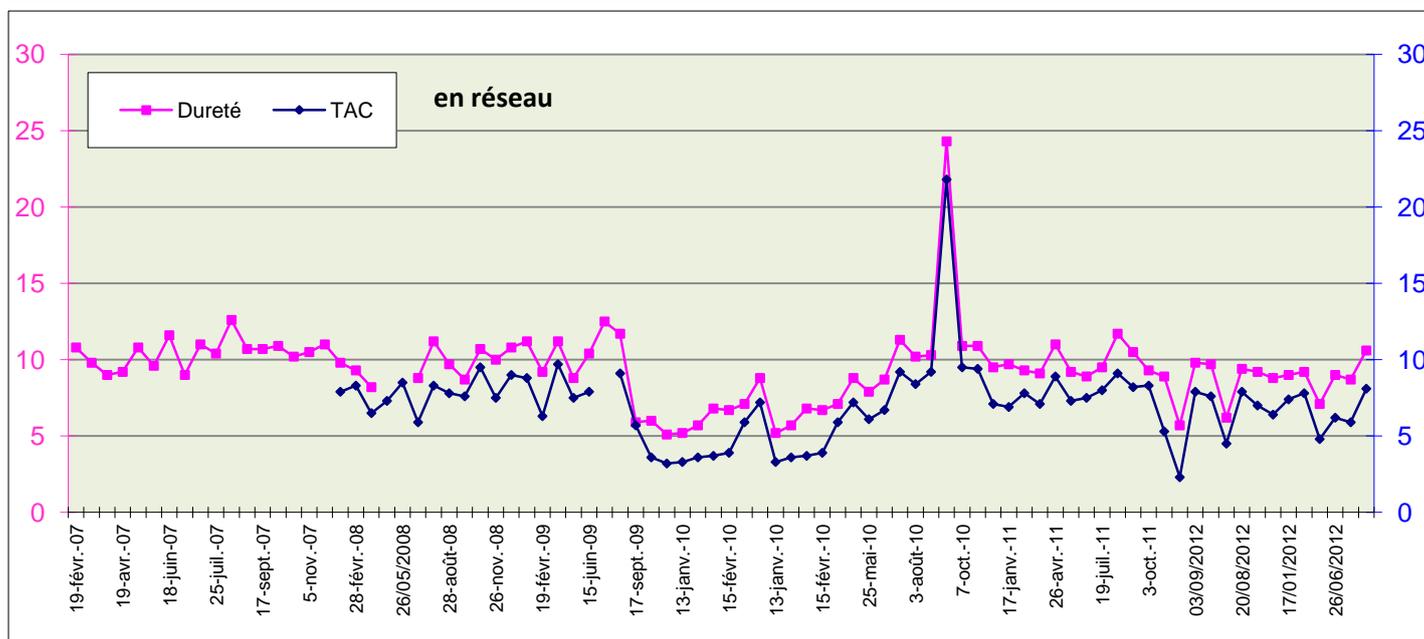
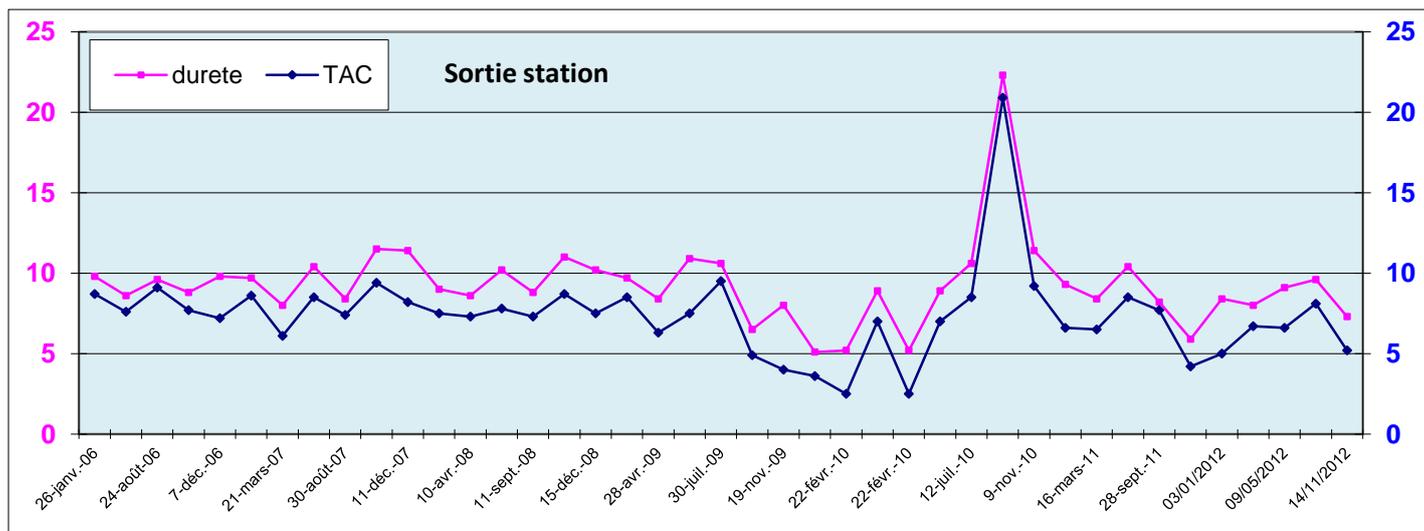
(sortie station)

Limite de qualité = 100 µg/l



ANNEE 2012 - UDI MONTEMBOEUF

DURETÉ (TH) °F et TAC (°F)



CHLORE PAR COMMUNE (5 ans-2007 à 2012)

Valeur recommandée = 0,1 mg/l

Chabonais	76% des valeurs < 0,1 mg/l	moyenne = 0,14
Chassenon	67% des valeurs < 0,1 mg/l	moyenne = 0,38
Cherves-Chatelars	38% des valeurs < 0,1 mg/l 38% des valeurs > 0,1 mg/l	moyenne = 0,13
Ecuras	60% des valeurs < 0,1 mg/l	moyenne = 0,12
Le Lindois	83% des valeurs < 0,1 mg/l	moyenne = 0,03
Mouzon	80% des valeurs < 0,1 mg/l	moyenne = 0,03
Orgedeuil	78% des valeurs < 0,1 mg/l	moyenne = 0,08
La Péruse	86% des valeurs < 0,1 mg/l	moyenne = 0,03
Rouzède	75% des valeurs < 0,1 mg/l	moyenne = 0,11
Verneuil	88% des valeurs < 0,1 mg/l	moyenne = 0,04
Vitrac St Vincent	57% des valeurs < 0,1 mg/l	moyenne = 0,26
Lésignac-Durand	86% des valeurs > 0,1 mg/l	moyenne = 0,32
Massignac	66% des valeurs > 0,1 mg/l	moyenne = 0,25
Mazerolles	63% des valeurs > 0,1 mg/l	moyenne = 0,36
Montemboeuf	100% des valeurs > 0,1 mg/l	moyenne = 0,73
Pressignac	75% des valeurs > 0,1 mg/l	moyenne = 0,43
Roussines	57% des valeurs > 0,1 mg/l	moyenne = 0,18
St Adjutory	67% des valeurs > 0,1 mg/l	moyenne = 0,36
St Quentin	83% des valeurs > 0,1 mg/l	moyenne = 0,48
Sauvagnac	63% des valeurs > 0,1 mg/l	moyenne = 0,41

ANNEE 2012 - UDI MONTEMBOEUF

EAU DE LA TARDOIRE

Juin 2012 PESTICIDES

AMPA 0,28 µg/l
 Glyphosate 0,29 µg/l
 associés à Diflufenicanil, Acétochlore, Fénoxaprop éthyl

Aluminium total (µg/l)

3-janv.-12	1366
10-janv.-12	344
1-févr.-12	310
7-mars-12	200
4-avr.-12	152
9-mai-12	600
12-juin-12	253
3-juil.-12	109
8-août-12	132
17-sept.-12	68
3-oct.-12	98
14-nov.-12	188
5-déc.-12	990

Carbone organique total (mg/l)

10-janv.-12	7,4
1-févr.-12	7,2
12-juin-12	11,5
3-juil.-12	6,3
3-oct.-12	6,3

Manganèse total (µg/l)

1-févr.-12	24,7
12-juin-12	54,3
3-oct.-12	16,2

ANNEE 2012 - UDI CHABANAIS

BILAN QUALITÉ EAU DISTRIBUÉE	Teneur moyenne	Teneur maximale	Valeur recommandée
Chlore libre (en mg/l) eau distribuée	0,11	0,3	0,1

	Teneur moyenne	Teneur maximale	Limite de qualité
Nitrates (en mg/l)	4,1	11,4	50
Pesticides (µg/l)	aucun dépassement		0,1

	Teneur moyenne	Teneur maximale	Référence de qualité
Fer Total (µg/l)	<50	<50	200
Turbidité réseau (NFU)	0,14	0,22	2

Dureté (en °F)	17,4	19
----------------	------	----

Bactériologie : 100% conforme

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ SIAEP DE MONTEMBOEUF

CONCLUSION

Indicateurs de performance (%)

Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

QUALITE	Taux de conformité	
	microbiologie	physico-chimie
UDI Montemboeuf	100	100
UDI Chabanais	100	100

Les taux de conformité ne prennent en compte que les limites de qualité

PROTECTION	Indice d'avancement de protection
Prise d'eau Tardoire	60

0% : aucune action
20% : études environnementales et hydrogéologiques en cours
40% : avis de l'hydrogéologue rendu
50% : dossier déposé en préfecture
60 % : arrêté préfectoral
80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre terrains acquis, servitudes mises en places, travaux terminés)
100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et **mise en place par l'exploitant, d'une procédure écrite de suivi de l'application de l'arrêté**

Avis de l'hydrogéologue reçu pour le PPI de la nouvelle prise d'eau dans les futurs bassins

Dossier de demande d'autorisation de créer les bassins tampon d'eau brute déposé en préfecture en mai 2013

Les 2 stations d'alerte et la clôture complète du PPI sont comprises dans ce dossier

Travaux à poursuivre pour le périmètre de protection rattachée.

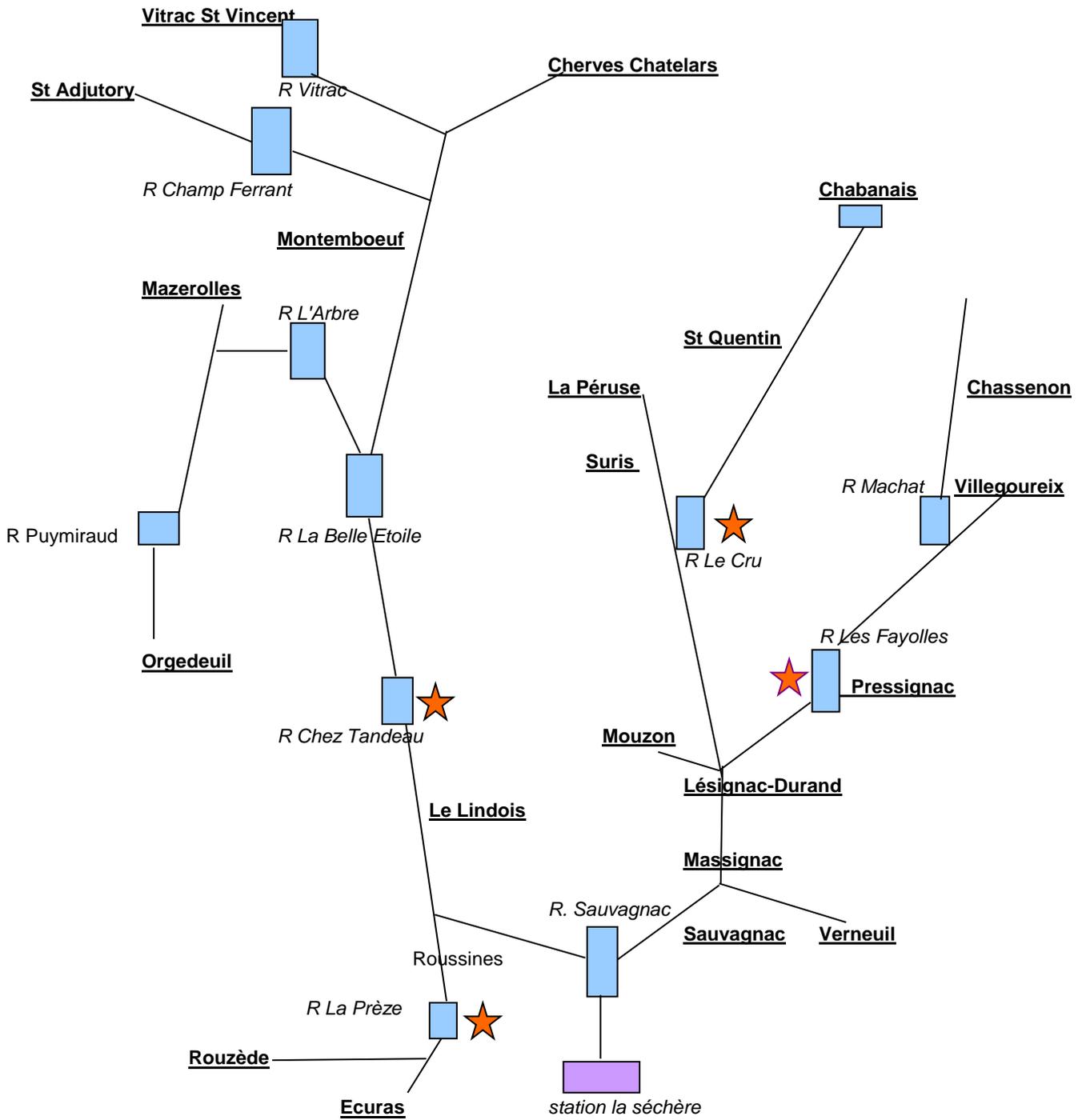
Audit de la station de traitement et du réseau : démarrage de l'étude 2ème semestre 2013

Repérage des canalisations en PVC posées avant les années 1980 avec un temps de séjour supérieur à 2 jours : instruction ministérielle du 18/10/2012, réponse à l'ARS pour décembre 2013

Eau de la Tardoire : forte présence de pesticides en juin 2012, teneurs en COT élevées, présence d'aluminium parfois élevée

Sortie station : COT, THM élevés, dureté et TAC difficiles à maintenir

Teneurs en chlore très variables : de très faibles à très élevées



 Chlorations relais